

Avant-propos

Le 20 décembre 2013 a marqué le vingt-cinquième anniversaire de la conclusion de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. Depuis lors, d'importants progrès et de nombreux succès ont été enregistrés, ponctués par des événements majeurs tels que la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1998 consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue, la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016.

Je suis heureux de présenter le rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur les précurseurs pour 2014, dans lequel celui-ci passe en revue les mesures de contrôle dont ces substances font l'objet au niveau international, les défis à relever et les solutions possibles.

Dans le cadre des procédures de travail normales, la coopération internationale, facilitée par les plates-formes de communication de l'OICS, à savoir le Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online) pour le commerce licite et le Système de notification des incidents concernant les précurseurs (PICS) pour les saisies et autres incidents mettant en jeu des précurseurs chimiques, a continué de produire des résultats. Lorsque les soupçons étaient avérés, les autorités des pays exportateurs et importateurs coopéraient de manière efficace pour stopper les exportations prévues; lorsqu'il était procédé à une saisie, les agents du pays où celle-ci avait été effectuée prenaient immédiatement l'initiative de renseigner leurs homologues étrangers sur les particularités de la saisie et le mode opératoire ainsi que de leur communiquer toute autre information utile pour qu'ils puissent se préparer à la survenance éventuelle d'un événement similaire dans leurs pays respectifs.

Toutefois, de nouvelles difficultés sont apparues, en partie à cause d'un manque d'uniformité dans la mise en œuvre des dispositions de la Convention de 1988 aux niveaux national, régional et interrégional, et en partie à cause de facteurs externes, par exemple le fait que le contexte économique et technologique actuel est très différent de ce qu'il était il y a 25 ans, lorsque la Convention de 1988 a été négociée.

Chaque année, dans son rapport sur les précurseurs, l'OICS souligne la nécessité d'envisager des mesures contre le détournement de ces substances au niveau international; il appelle également à utiliser pleinement les outils existants, dont beaucoup sont mis gratuitement à la disposition des pays. Dans les recommandations qu'il a faites au fil des années dans ses rapports annuels et ses rapports sur les précurseurs, l'OICS a indiqué les nombreuses mesures que les pays pouvaient et devraient prendre pour s'acquitter de leur responsabilité partagée.

Cependant, pour faire en sorte que le contrôle des précurseurs soit à la hauteur des enjeux futurs après 2019, la date butoir fixée dans la Déclaration politique, il ne faut pas se contenter d'adopter et d'appliquer machinalement des mesures réglementaires. Tout d'abord, il faut admettre que des détournements de précurseurs chimiques sont possibles et ont effectivement lieu à tous les stades du circuit de distribution, indépendamment de la question de savoir si un pays possède ou non une industrie manufacturière. Autrement dit, il faut admettre que les circuits nationaux de distribution sont tout autant menacés que le commerce international.

Deuxièmement, chaque pays doit prendre ce problème au sérieux et assumer la responsabilité et le rôle qui lui incombent dans un monde interconnecté.

Au nom de l'OICS, j'exprime sincèrement l'espoir que la communauté internationale mettra à profit la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, en 2016, pour poursuivre l'action menée avec succès au cours des 25 dernières années et continuer d'améliorer le système international de contrôle des précurseurs sans créer de contraintes réglementaires inutiles. Cet objectif est réalisable, mais comme il est ambitieux, des débats honnêtes et ouverts et une coopération aussi étroite que possible entre tous les pays sont indispensables.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Naidoo', written in a cursive style.

Lochan Naidoo

Président de l'Organe international
de contrôle des stupéfiants